

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 6 (1976)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** L'avocat vous répond

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**L'AVOCAT**  
VOUS RÉPOND

**Réponse à Mme G. G., Neuchâtel**

*Vous êtes Valaisanne d'origine mais Neuchâteloise par mariage et vous habitez Neuchâtel. Vous avez, par testament et pour des raisons personnelles, privé votre sœur de sa réserve héréditaire. Vous désirez savoir si ce testament serait toujours valable au cas où vous retourneriez vivre dans le canton du Valais.*

Par votre mariage vous avez acquis l'indigénat cantonal neuchâtelois et vous avez perdu votre indigénat valaisan. Par conséquent, le testament par lequel vous avez privé votre sœur de sa réserve serait toujours valable si vous transportiez votre domicile en Valais, à la condition que le testament précise expressément que vous désirez soumettre votre succession au droit neuchâtelois.

**Réponse à M. T. R.**

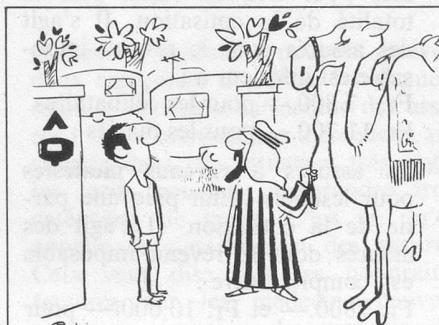
*Habitant Genève vous possédez une caravane que vous avez placée sur un terrain dont vous êtes propriétaire en France. Vous demandez si vous devez déclarer cette caravane au fisc genevois.*

Une caravane est considérée comme un objet mobilier. Bien qu'elle se trouve en France, vous devez en déclarer la valeur à Genève. Cette valeur sera considérée comme un élément de votre fortune. Mais, à raison des déductions admises par le fisc genevois, il est très probable que la valeur de cette caravane n'augmentera que très peu vos impôts, voire même qu'elle ne les augmentera pas du tout.

**Réponse à M. M. P., La Chaux**

*Vous nous demandez si vous pouvez faire démolir le garage que votre voisin a construit en 1947 à la limite de votre jardin, en précisant que le terrain sur lequel cette construction est érigée vient d'être vendu à quelqu'un d'autre.*

Non, Monsieur, vous ne pouvez pas revenir aujourd'hui sur une affaire qui date de plus de trente ans en arrière. Si l'opposition que vous aviez faite à l'époque n'a pas été admise, il faut croire que cette construction était régulière. Le fait que le garage ait changé de propriétaire récemment ne vous autorise pas aujourd'hui à en exiger la démolition.



— Toi y en a encore une place pour une caravane ? (Dessin Padry - Cosmopress)



— Devine ce qui est arrivé au réverbère au coin de la rue ? (Dessin de Faure - Cosmopress)

**Comptoir Suisse  
Lausanne**  
11 - 26 septembre 1976

**57<sup>e</sup> Foire  
Nationale**

**Durant 16 jours, « point de rencontre » du pays :**

- Rencontres fructueuses avec 2533 exposants...
- Rencontres internationales avec l'Egypte et le Cameroun, ou patriotiques avec le canton d'Argovie...
- Rencontres avec l'actualité et l'histoire...
- Rencontres avec la fête et la joie...

**Par intérêt ...et par plaisir, venez à la rencontre du Comptoir !**  
Profitez des billets CFF à prix réduit.

**Accordez-vous régulièrement  
une croisière régénératrice  
sur le bleu Léman**

Vous jouirez ainsi du soleil, de l'air pur et salubre du lac, magnifique réservoir de santé.

Consultez notre horaire, vous y trouverez une foule de possibilités.

Tous renseignements à :

**COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN**

17, avenue de Rhodanie  
Case postale  
CH-1000 Lausanne-Duchy 6  
tél. (021) 263535

Succursale à Genève  
Jardin-Anglais  
CH-1204 Genève  
tél. (022) 2125 21